



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**



François-Xavier MAILLART

Chargé de la protection des Monuments historiques

Bordeaux, le 11 mars 2025

Monsieur le Président,

Je vous invite à bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté d'extension de l'inscription au titre des Monuments historiques relatif à l'édifice désigné ci-dessous :

domaine castral d'Aucors, à Mareuil-en-Périgord (Dordogne)

Cet arrêté remplace l'arrêté d'inscription au titre des Monuments historiques relatif au château d'Aucors en date du 6 décembre 1948.

Conformément aux articles R. 621-58 du Code du patrimoine et L. 153-60 du Code de l'urbanisme, la servitude d'utilité publique qui en découle doit être annexée au Plan local d'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
et par délégation
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
La conservatrice régionale des monuments
historiques adjointe

Monsieur Jean-Paul COUVY
Communauté de communes Dronne et Belle
ZAE Pierre Levée
139 rue d'Hippocrate
24310 Brantôme-en-Périgord

Muriel MAURIAC

P.J : arrêté d'extension d'inscription au titre des Monuments historiques relatif au domaine d'Aucors, à Mareuil-en-Périgord (Dordogne)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Arrêté du 28 FEV. 2025

**Portant extension de l'inscription au titre des monuments historiques
du château d'Aucors, à MAREUIL-EN-PERIGORD (Dordogne)**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest
Préfet de la Gironde**

**Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU le décret du 11 janvier 2023, portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest; préfet de la Gironde,

VU l'arrêté du 15 janvier 2021 portant nomination de Madame Maylis DESCAZEUX en tant que directrice régionale des affaires culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la demande d'extension de protection au titre des Monuments historiques du château d'Aucors, à MAREUIL-EN-PERIGORD (Dordogne), à ses abords, portée par les propriétaires, en date du 10 novembre 2022,

VU l'arrêté du 6 décembre 1948 portant inscription du château d'Aucors, situé sur l'ancienne commune de BEAUSSAC, désormais rattachée à la commune de MAREUIL-EN-PERIGORD (Dordogne),

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 15 octobre 2024,

CONSIDÉRANT le témoignage que la cour du château d'Aucors, les façades et toitures de sa grange et les vestiges de la forteresse voisine, apportent de l'évolution du site castral, et la cohérence architecturale qu'ils forment avec le château datant des XVe et XVIIe siècles,

ARRÊTE

Article premier : Sont inscrits au titre des Monuments historiques les éléments suivants appartenant au site castral d'Aucors : le château en totalité, avec sa cour, les murs d'enceinte de cette dernière, et les façades et toitures de sa dépendance, situés sur la parcelle 818, d'une contenance de 1 569 m², et les sols et sous-sols de la parcelle 630, d'une contenance de 1 830 m², avec les vestiges de la forteresse qu'elle abrite, ces éléments étant situés sur le secteur 033 C du cadastre de MAREUIL-EN-PERIGORD (Dordogne), appartenant en pleine propriété à la SCI du château d'Aucors, demeurant au château d'Aucors, 571 impasse d'Aucors, Beaussac, à MAREUIL-EN-PERIGORD (Dordogne), représentée par Monsieur Claude-Henri PIRAUD, demeurant au château d'Aucors, 571 impasse d'Aucors, Beaussac, à MAREUIL-EN-PERIGORD (Dordogne), et immatriculée avec le n° SIREN 394 344 782, par acte du 5 juillet 2023, reçu auprès de Maître Sylvain FERCOQ, notaire à NONTRON (Dordogne), publié au Service de la Publicité foncière le 24 juillet 2023, volume 2023 P, n° 13 632.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des Monuments historiques en date du 6 décembre 1948 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

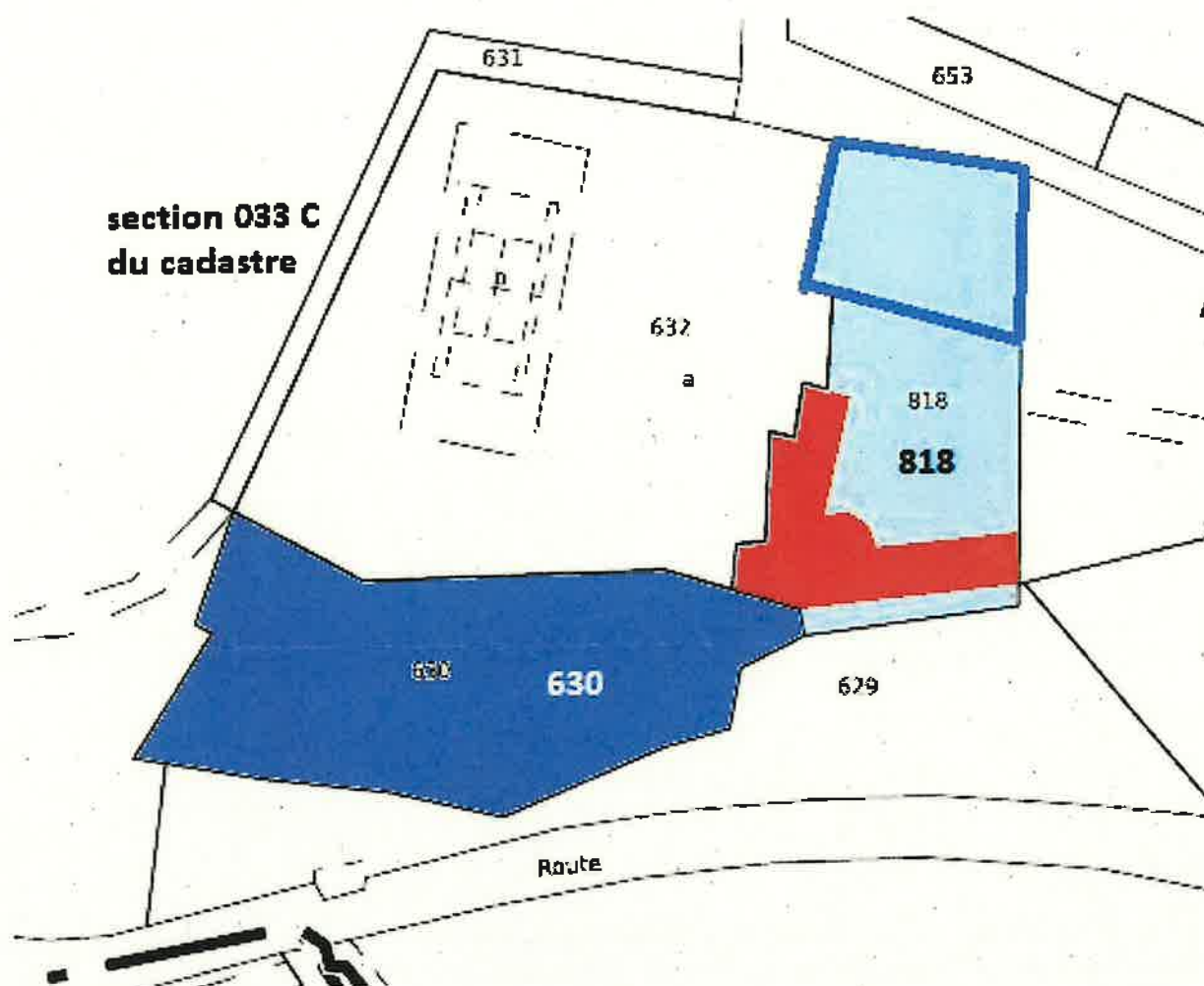
Article 4 : Monsieur le Secrétaire général des affaires régionales et Madame la Directrice régionale des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Bordeaux, le 28 FEV. 2025

Préfet de Région


Etienne GUYOT

Vue cadastrale annexée à l'arrêté portant extension de l'inscription au titre des Monuments historiques du château d'Aucors, à MAREUIL-EN-PERIGORD (Dordogne) :



- Le château, inscrit en totalité (parcelle 033 C 818)
- La cour du château, inscrite avec ses murs d'enceinte (parcelle 033 C 818)
- La dépendance du château, dont sont inscrites les façades et toitures (parcelle 033 C 818)
- Les sols et sous-sols de la parcelle 033 C 630, avec les vestiges de la forteresse qu'ils abritent